DÉCLARATION ET TRANSFERT DES COMPTES ET AVOIRS NON RÉCLAMÉS

FIN SYS BRANCHE FINANCE–DGI

CADRE LEAGL & REGLEMENTAIRE

La loi de finances pour l'année 2025, à travers ses articles 43 à 48, impose aux établissements financiers (banques, intermédiaires en bourse, et autres institutions) des obligations strictes concernant la déclaration, l'information, et le transfert des comptes et avoirs non réclamés au profit de l'État. Ces obligations incluent :

- La publication des listes des titulaires de comptes inactifs au Journal officiel des annonces légales et judiciaires avant le 30 avril 2025.
- La notification écrite aux ayants droit avant la déchéance de leurs droits à la fin juin 2025.
- La déclaration et le transfert des montants, valeurs mobilières, et avoirs non réclamés au Trésor public avant le 15 juillet 2025.
- Le respect des délais de prescription de 5 ou 15 ans pour les avoirs concernés, conformément à l'article 44.

La solution FINSYS est conçue pour automatiser et simplifier ces processus, garantissant la conformité réglementaire tout en optimisant les opérations internes des établissements financiers.

PRESENTATION DE LA SOLUTION FINSYS

FINSYS est une plateforme logicielle modulaire et sécurisée, spécialisée dans la gestion des obligations réglementaires financières. Elle intègre des fonctionnalités avancées pour :

- Identifier et suivre les comptes et avoirs inactifs.
- Générer automatiquement les déclarations exigées par les autorités.
- Produire les notifications et publications obligatoires.
- Faciliter le transfert des avoirs au Trésor public via une interface sécurisée avec la Banque centrale de Tunisie.

AVANTAGES DE LA SOLUTION FINSYS

- **Conformité Garantie** : Respect strict des délais et exigences des articles 43 à 48.
- **Automatisation** : Réduction des erreurs humaines et gain de temps grâce à l'automatisation des processus.
- **Sécurité** : Chiffrement des données et conformité aux normes de cybersécurité internationales (ISO 27001).
- **Flexibilité** : Solution adaptable aux besoins spécifiques de chaque établissement, qu'il s'agisse de banques, d'intermédiaires en bourse, ou d'autres institutions financières.

FONCTIONNALITES CLES

- **Identification des Avoirs Non Réclamés** : Analyse automatique des bases de données pour détecter les comptes inactifs sur 5 ou 15 ans, conformément à l'article 44.
- **Génération des Listes** : Création des listes des titulaires et ayants droit à publier au Journal officiel avant le 30 avril 2025 (article 43).
- **Notifications Automatisées** : Production et envoi de courriers ou emails aux ayants droit, avec traçabilité écrite, avant la déchéance des droits en juin 2025.
- **Déclaration et Transfert** : Préparation des déclarations électroniques à soumettre avant le 15 juillet 2025, et gestion des transferts au compte du Trésor.
- **Gestion des Valeurs Mobilières** : Traitement spécifique des valeurs mobilières, incluant leur transfert au Dépositaire central des titres dans le mois suivant l'expiration des 15 ans, conformément à l'article 46.
- **Conformité et Audit** : Génération de rapports d'audit pour prouver la conformité aux articles 43 à 48, réduisant les risques de pénalités prévues par l'article 47.
- **Interface Utilisateur Intuitive** : Tableau de bord centralisé pour le suivi des échéances, des déclarations, et des transferts.

METHODOLOGIE DE MISE EN OEURE

Phase 1 : Analyse et Paramétrage (1 journée)

- Audit des bases de données existantes pour identifier les comptes et avoirs inactifs.
- Paramétrage de FinSys pour intégrer les spécificités de l'établissement (types de comptes, valeurs mobilières, etc.).
- Définition des workflows pour la publication, la notification, et le transfert.

Phase 2 : Intégration et Tests (2 journées)

- Intégration de FinSys avec les systèmes internes .
- Tests unitaires et de bout en bout pour valider la génération des déclarations, des notifications, et des transferts.
- Simulation des transferts au compte du Trésor et des publications au Journal officiel.

Phase 3 : Formation et Déploiement (2 journées)

- Formation des utilisateurs (équipes conformité, finance, et IT) sur l'utilisation de FinSys.
- Déploiement progressif de la solution en environnement de production.
- Accompagnement lors des premières déclarations et publications.

Phase 4 : Suivi et Maintenance (Continu)

- Support technique post-déploiement pour résoudre tout problème.
- Mises à jour régulières pour intégrer les évolutions réglementaires.
- Rapports mensuels sur la conformité et les performances de la solution.

CONTACTEZ-NOUS

Email : contact@smartsystem-fr.com
Téléphone : +216 36 286 960
Web : www.smartsystem-fr.com

RESSOURCES MOBILISEES

- **Équipe Projet** : Un chef de projet, et un expert en conformité réglementaire.
- **Infrastructure** : FinSys peut être déployée en mode SaaS (cloud sécurisé) ou sur site, selon les préférences de l'établissement.

ESTIMATION BUDGETAIRE

- **Licence FinSys** : Une licence Entreprise sans limite de nombre d'utilisateurs
- **Mise en Œuvre** : Activation de la la session FINSYS des la commande.
- **Formation** : Incluse dans le coût de mise en œuvre.
- **Maintenance Annuelle** : 15 % du coût de la solution.

CONFORMITE REGLEMENTAIRE

La solution FinSys est conçue pour répondre aux exigences des articles 43 à 48 de la loi de finances 2025, notamment :

- **Article 43** : Publication et notification des ayants droit avant le 30 avril 2025.
- **Article 44** : Calcul des périodes de prescription (5 ou 15 ans).
- **Article 46** : Gestion des transferts des valeurs mobilières au Dépositaire central.
- **Article 47** : Minimisation des risques de pénalités grâce à des processus automatisés.
- **Article 48** : Traçabilité des déclarations et transferts pour les demandes de restitution.

REFERENCES ET EXPERTISE

FINSYS est utilisée par plus de 300 entités dans la mise en conformité avec des réglementations similaires. Parmi nos références :

- 62 institutions financières (banques, assurance, Factor, OPCVM) ayant utilisés FinSys pour une obligation comparable.
- Plus que 250 corpo rates, ayant automatisés leurs déclarations fiscales avec FINSYS (TEJ, Liasse fiscale, FATCA, Prix de transfert…).

CONCLUSION

La solution **FinSys** offre une réponse complète, sécurisée, et automatisée aux obligations imposées par les articles 43 à 48 de la loi de finances 2025. En adoptant FinSys, votre établissement garantit sa conformité, réduit ses risques opérationnels, et optimise ses processus

CONTACTEZ-NOUS

Email : contact@smartsystem-fr.com
Téléphone : +216 36 286 960
Web : www.smartsystem-fr.com